

Séance du 06 mars 2026 à 20 heures 30 minutes
Salle du Conseil

Présents :

Mme BOURSCHEIDT Isabelle, M. DA SILVA Manuel, M. DUHAMEL Guy, M. GODBILLOT Grégory, Mme HENOUX Gaëlle, M. JONET Jean-Luc, M. LECLERE Dominique, M. LEROUX Thierry, Mme LONGHINI Sylvie, Mme MANGELINCK Céline, M. PARACHE Romain, Mme RENARD Pascale.

Procuration(s) :

M. ADNET Arthur donne pouvoir à Mme MANGELINCK Céline,
Mme BARRE Sonia donne pouvoir à Mme LONGHINI Sylvie,
Mme ROMAGNY Anne-Sophie donne pouvoir à M. LECLERE Dominique,
M. THIEBAUT Grégory donne pouvoir à M. DUHAMEL Guy.

Sont arrivés après le début de la séance :

Mme DEVERRE-DUMAS Emilie (arrivée au Point n°2),
M. BOURDAIRE Alain (arrivé au Point n°2).

Absent(s) :

M. DADDA Bachir.

Secrétaire de séance :

M. DUHAMEL Guy.

Président de séance :

M. LECLERE Dominique.

MARS001 : Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 6 février 2026.

Approbation du procès-verbal de la séance du 6 février 2026.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2121-15 et L. 2121-23

Vu le procès-verbal de la séance du 6 février 2026,

Considérant qu'il convient de l'adopter,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

DECIDE ;

- D'adopter le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 6 février 2026.

VOTE : Adoptée à l'unanimité.

Présentation de la situation financière de la commune et perspectives financières.

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal les perspectives budgétaires ainsi que la situation financière de la commune.

Cette présentation permet de faire un point sur :

- l'évolution des finances communales ;
- la situation des opérations d'investissements en cours et engagées.
- la situation de la dette et de l'épargne de la commune ;
- les perspectives financières pour la collectivité.

Après échanges entre les membres du Conseil municipal, l'assemblée prend acte de cette présentation.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Déclaration d'intention d'aliéner :

Pour information, les D.I.A. suivantes ont été déposées sans présenter d'intérêt pour un projet communal :

- Monsieur GENAUX Alexandre,
pour un bien bâti cadastré ZH 544,
sis 2 Allée des Cornouillers, 51110 BAZANCOURT
d'une superficie de 458 m².

QUESTIONS DIVERSES

Informations – Projet foncier lié à la résidence senior

Monsieur le Maire revient sur un point évoqué lors du précédent conseil municipal relatif à une opportunité foncière dans le cadre de l'acquisition éventuelle des parcelles cadastrées n°276, 275 et 277, susceptible de permettre le développement d'une troisième phase de la résidence seniors.

Il indique avoir rencontré le Foyer Rémois afin de leur présenter cette opportunité. À ce stade, le bailleur social se montre prudent quant à l'opportunité d'une opération sur ce secteur.

Monsieur le Maire précise qu'en cas d'acquisition de la parcelle située à l'arrière, celle-ci devrait nécessairement être associée à un accès sur la rue du Docteur Voguet. En effet, la configuration du site ne permettrait pas la réalisation d'une raquette de retournement sur cette parcelle sans réduire significativement la surface constructible et, par conséquent, la rentabilité ou la capacité de construction du projet.

Le Foyer Rémois a indiqué qu'il engageait une étude de faisabilité afin d'évaluer les possibilités de construction sur cette emprise ainsi que l'équilibre économique potentiel de l'opération.

Au cours des échanges, Monsieur JONET indique ne pas bien comprendre la prudence exprimée par le bailleur, estimant que cette opportunité pourrait contribuer à améliorer la rentabilité globale du projet.

Monsieur le Maire prend acte de cette remarque et indique que le Conseil municipal sera informé de la suite donnée au dossier à l'issue de l'étude de faisabilité engagée par le Foyer Rémois.

Clarification d'une DIA

Monsieur le Maire apporte des précisions à la suite d'une question posée lors de la précédente séance concernant une situation foncière évoquée en question diverse.

Les éléments d'information nécessaires ont été apportés à l'assemblée.

Dépôt prolongé de bacs de collecte sur la voie publique

Monsieur Alain BOURDAIRE attire l'attention du Conseil municipal sur la présence de plus en plus fréquente de bacs de collecte qui restent sur les trottoirs plusieurs jours après le passage du service de collecte. Il indique que cette situation peut gêner la circulation des piétons et créer des difficultés d'accessibilité sur certains secteurs de la commune.

Madame Sylvie LONGHINI confirme avoir également constaté cette situation, notamment rue de Pomacle, où la présence prolongée de bacs sur les trottoirs peut compliquer le passage des piétons, en particulier pour les personnes âgées ou à mobilité réduite.

Monsieur le Maire indique que ce sujet lui a également été signalé via l'application Intramuros. Il précise avoir déjà engagé des démarches auprès de certains administrés afin de leur rappeler les règles relatives au dépôt et au retrait des bacs de collecte.

Il ajoute qu'une communication sera réalisée afin de rappeler aux habitants l'obligation de rentrer les bacs après la collecte et de ne pas encombrer durablement la voie publique.

Circulation et stationnement aux abords de la gare

Monsieur Parache signale à nouveau la complexité et la dangerosité de la circulation aux abords de la gare, et interroge le Conseil municipal sur les actions qui pourraient être envisagées pour améliorer la situation.

Monsieur le Maire rappelle avoir déjà évoqué ce sujet lors d'un précédent conseil municipal


à la suite de sa rencontre avec Monsieur Arnaud Robinet, Président du Grand Reims, compétent notamment en matière de voirie, de mobilité et de transports scolaires.

Il indique qu'il a été convenu d'organiser, à l'issue des élections, une réunion réunissant l'ensemble des acteurs concernés, notamment le Grand Reims, la SNCF et la Région, afin de réfléchir de manière globale à l'organisation de la circulation et du stationnement aux abords de la gare.

La séance est ouverte le vendredi 6 mars 2026.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

N° délibération	Objet	Décision
MARS001	Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 6 février 2026.	Approuvée

Le Maire	M. LECLÈRE Dominique	
Le Secrétaire	M. DUHAMEL Guy	